

10-1 – RISQUES LIÉS AUX ANIMAUX

DE QUOI PARLE-T-ON ?

C'est un risque de blessure ou d'infection lié au contact avec un animal.

Au sein des ministères économiques et financiers, l'exposition aux animaux concerne essentiellement les agents des services douaniers. D'autres agents peuvent aussi être concernés lors de leurs missions notamment, les enquêteurs de l'INSEE, les huissiers de la DGFIP, les géomètres du cadastre, les vérificateurs, les agents des BCR et des domaines.

QUELS ENJEUX ?

Au-delà des risques allergiques, le contact avec des animaux peut entraîner des des risques de griffures, de morsures, de coups, des risques toxiques (venin des serpents ou des scorpions), et des risques infectieux qui sont potentiellement très importants (virus de la rage, de la grippe aviaire, bactéries, parasites, champignons...).

Lors des contrôles qu'ils effectuent, les agents des douanes sont susceptibles de se retrouver en contact avec des animaux domestiques, des animaux d'élevage ou encore des animaux exotiques et peuvent contracter de ce fait un certain nombre de maladies.

SITUATIONS D'EXPOSITION

10.1.1 Travail en contact régulier avec des animaux

10.1.2 Contact occasionnel avec des animaux

10.1.3 Autre (à préciser)

ANALYSE DES FACTEURS D'EXPOSITION

Individu(s)

Etat de l'agent : fatigue, état de santé, expérience.

Tâche(s)

Contrôle de nuit ;
Contrôle et collecte de données chez les particuliers.

Matériel(s)

Absence d'équipements de protection individuelle adaptés.

Milieu

Présence d'animaux dangereux (chiens de garde, de défense ou d'attaque chez les particuliers par exemple).

EXEMPLES DE MESURES DE PRÉVENTION

ORGANISATIONNELLES

Éviter le travail isolé et favoriser le travail d'équipe afin notamment de permettre la rotation des tâches.

TECHNIQUES COLLECTIVES

Aménagement des locaux en fonction du niveau de confinement prescrit.

TECHNIQUES INDIVIDUELLES

Equipements de protection individuelle adaptés (gants, masque, bottes, combinaison...).

HUMAINES

- Informer et former le personnel sur les risques et sur les moyens de s'en prémunir ;
- Former le personnel à l'utilisation des équipements de protection individuelle ;
- Rappeler au personnel les consignes d'hygiène à respecter (lavage des mains notamment).

POUR ALLER PLUS LOIN...